

Réf. : NT_BDX-2021-018

Pessac, le 09/02/2021

Compte-rendu de réunion et de visite de terrain	
Rédacteur : Christophe Garnier	
Entité : BRGM/DAT/GDO/NVA/BDX	
Objet : Compte-rendu de la visite de terrain du 04/02/2021 à Guéthary	
Date : 04/12/2020	Lieu : Guéthary
Participants : <ul style="list-style-type: none">- Elus de Guéthary, dont Madame le Maire ;- CAPB : Stéphanie Delporte ;- Riverains.	
Diffusion : membres du comité technique de l'OCA En cas de diffusion externe, visa et nom du responsable : Nicolas Pédrón, Directeur régional du BRGM Nouvelle-Aquitaine  Le Directeur Régional du BRGM Nouvelle - Aquitaine Nicolas PÉDRON	
Pièce jointe : Aucune	

COMPTE-RENDU DE VISITE

Est présenté ci-dessous un compte-rendu de la réunion organisée sur site, le 04/02/21, à Guéthary, en présence de Madame le maire et d'un élu, et d'une représentante de la CAPB. Cette visite fait suite à des remontées d'information de la part de la commune faisant état d'instabilités récentes et/ou de dégâts sur le littoral gétariar. Les constats réalisés sont présentés succinctement par site d'observation.

Digue du port / jetée des Alcyons

La jetée des Alcyons et la digue du port ne montrent pas de désordre majeur suite au passage de la tempête Justine (30 et 31/01/21). Les constats faits témoignent néanmoins :

- de dépôts en arrière de la jetée et jusqu'en pied de versant, ainsi que des ravineurs dus à l'évacuation des eaux de surverse, résultats du déferlement des vagues et des franchissements par paquets de mer au-dessus du parapet (Figures 1 et 2) ;



Figure 1 - Dépôts par submersion marine, en arrière de la jetée des Alcyons



Figure 2 - Ravinement au droit des barbacanes, par retour des eaux de surverse, au-dessus de la jetée des Alcyons

- de dégâts localisés sur le parapet (Figure 3) ;



Figure 3 : Désordres localisés sur le parapet de la jetée des Alcyons

- de désordres localisés au niveau de l'enrochement de la jetée des Alcyons (quelques blocs déplacés - cf Figure 4) ;

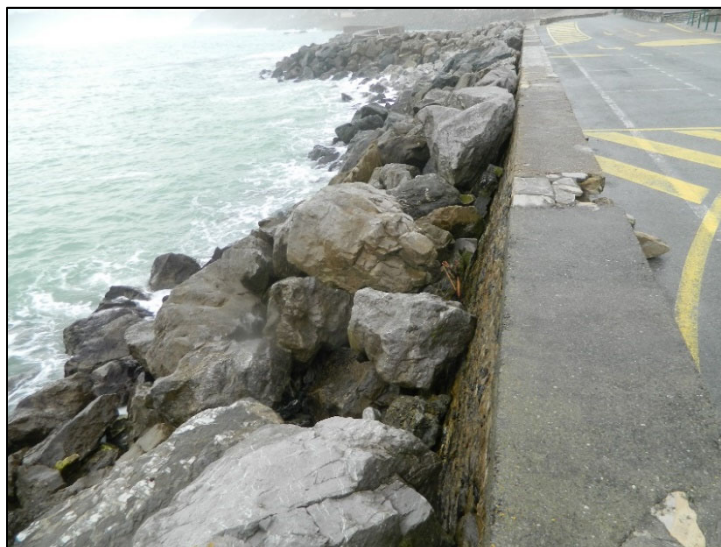


Figure 4 : Blocs déplacés au niveau de l'enrochement protégeant la jetée des Alcyons

- un déplacement de bloc et une amorce d'affouillement sur la digue du port (Figure 5). L'ancienneté de ces désordres n'est pas précisée : ils pourraient être antérieurs à la tempête Justine.

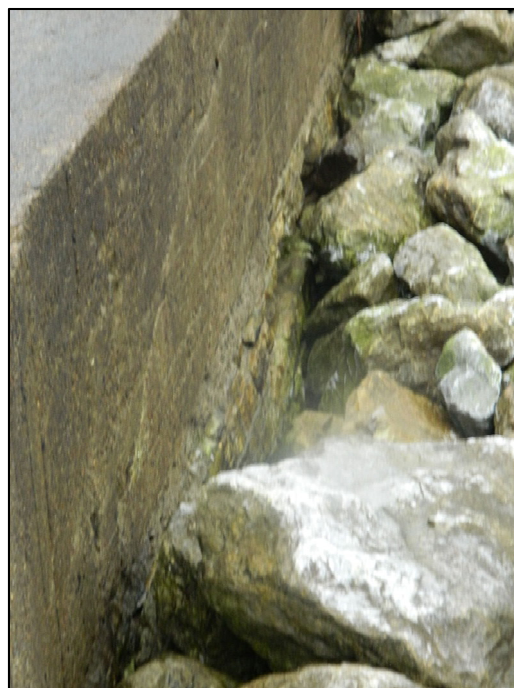


Figure 5 - Désordres sur la digue du port

Harotzen Costa, secteur ouest

Constats

Des décrochements au niveau de l'escalier permettant d'accéder à la plage ont été observés au cours des jours précédant Noël 2020. Selon les renseignements collectés, les mouvements se seraient poursuivis lentement pendant quelques jours avant de se stabiliser. Aucune évolution notable ne serait

perceptible depuis le début d'année 2021. La Figure 6 identifie l'emprise approximative des indices de mouvements observés.

Les indices de mouvement observés sont :

- Des niches d'arrachement d'extension et d'ouverture variables, montrant un rejet du compartiment aval atteignant jusqu'à plusieurs décimètres de hauteur (Figures 7, 9 et 10) ;
- Des déformations douces dans les terres (mamelonnements, affaissements) ;
- Un bombement de l'enrochement situé en haut de plage, dû à la poussée des terrains en arrière (Figure 8).

Les désordres observés portent sur l'escalier Harotzen Costa et l'ouvrage de descente d'eaux pluviales courant le long de celui-ci, ainsi que sur l'enrochement de haut de plage.

Les terrains touchés avaient déjà été affectés par le passé par des glissements de terrain. Deux constructions, anciennement implantées sur les terrains concernés (maison Haliotis) ou à proximité de ceux-ci (maison Uraldea), ont été détruites en 1967 (cf. Bulletin municipal « spécial érosion des falaises » n°23, 2007 et bulletin « hors-série » édition 2015). Témoignent également de ces mouvements passés d'anciens travaux de confortement encore visibles (IPN forcés dans le sol).



Figure 6 - Enveloppe approximative des désordres observés le 04/02/2021
(<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>)



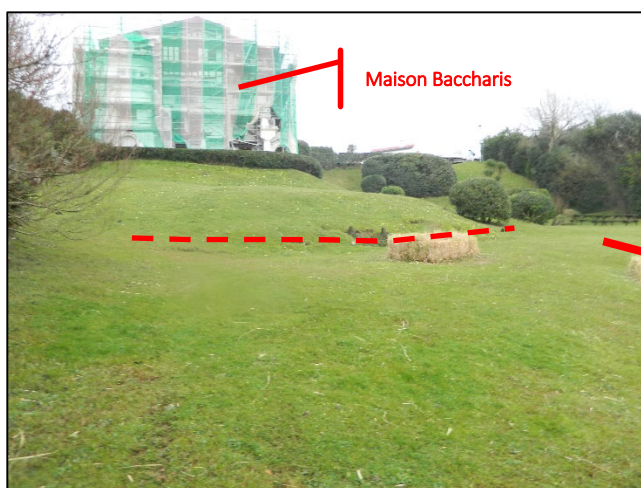
Figure 7 - Niches d'arrachement emboîtées au droit du chemin Harotzen Costa



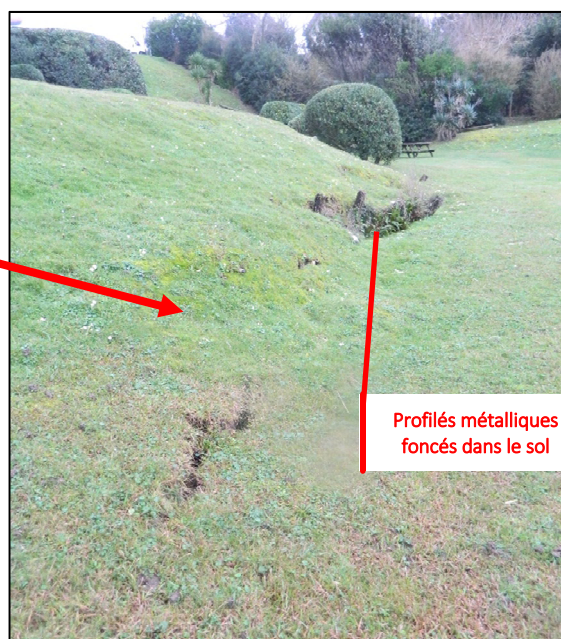
Figure 8 - Déformation de l'enrochement de haut de plage dû au glissement et impact des vagues en arrière de l'ouvrage



Figure 9 - Niches d'arrachement dans les terrains de part et d'autre du Chemin Harotzen Costa



Maison Baccharis



Profils métalliques
focés dans le sol

Figure 10 - Décrochement observable sous la maison Baccharis

Éléments de diagnostic / évolution prévisible

Le mouvement de terrain constaté vers le 20/12/20 a concerné des terrains globalement peu pentus, la pente moyenne entre la chaussée du Chemin des falaises (en tête de versant) et l'enrochement de haut de plage est de l'ordre de 22% (dénivelé d'environ 23 m). Il a toutefois mobilisé des terrains aux caractéristiques mécaniques très médiocres (colluvions, terrains d'altération). Les fortes précipitations de décembre 2020, associées à l'érosion du pied de versant par surverse répétée des vagues en arrière de l'enrochement, constituent le déclencheur probable du mouvement de terrain. Le poste Météo France de Socoa mentionne ainsi un cumul de 343,7 mm de pluie du 01 au 25/12/20, pour une large part tombé au cours de la 1^{ère} décade de décembre.

Les arrivées d'eau provenant du sommet de l'escalier (ruissellements sur la chaussée du Chemin des falaises, canalisations EP) ont pu prendre une part non négligeable dans la dynamique du phénomène.

Le phénomène correspond à une réactivation de mouvements anciens. Il présente un caractère évolutif marqué, étroitement associé aux conditions de saturation des terrains et aux forçages marins (érosion en pied). Les constats faits le 04/02/21 témoignent d'indices de désordre se rapprochant sensiblement de la maison Baccharis et du Chemin des falaises (de l'ordre de 10 à 12 m).

L'évolution prévisible au cours des prochaines semaines est directement tributaire des forçages météorologiques à venir. Une stabilisation plus ou moins durable des mouvements ou au contraire une reprise d'activité sont des scénarios crédibles à l'horizon de la fin du printemps. Une réactivation pourrait se faire à « emprise constante » par rapport aux désordres observés le 04/02/21 ou connaître une évolution régressive de nature à impacter plus largement les parcelles déjà touchées. Les enjeux présents en partie haute de versant (constructions des parcelles 115 et 211 notamment), ainsi qu'en sommet (Chemin des falaises en premier lieu) doivent être considérés comme potentiellement exposés à des mouvements plus ou moins sévères.

Recommandations

Les premières recommandations pouvant être émises sont les suivantes :

- Sans délai : maintenir au cours des prochaines semaines et jusqu'à amélioration durable des conditions météorologiques, la fermeture des escaliers (Chemin Harotzen Costa) ;
- Sans délai : assurer une surveillance périodique de la zone (a minima visuelle / photographique) de façon à déceler autant que possible toute reprise d'activité (y compris par le biais de suivi de fissuration sur les structures en dur telles que le bâti). Le cas échéant, un diagnostic d'urgence devra être mené et des dispositions préventives adaptées devront être prises vis-à-vis des enjeux menacés ;
- Dès que possible : il est souhaitable de limiter au maximum les apports d'eau dans le secteur. Cela concerne les eaux pluviales des constructions des parcelles 115 et 211 (Baccharis), mais également les apports issus du Chemin des falaises et de la canalisation provenant de l'autre côté des voies ferrées. Ces eaux courent le long du Chemin Harotzen Costa par le biais d'éléments préfabriqués béton qui ont été désolidarisés par les récents mouvements ;

Harotzen Costa, secteur central

Constats

La partie inférieure de la parcelle 215 a connu un glissement de terrain en janvier 2021 (date précise non connue). Le phénomène s'est déclaré sur 30 m de large environ, sur une zone non confortée par des enrochements (Figures 11 et 12). L'arrachement sommital surplombe d'une douzaine de mètres environ la plage et est marqué par un escarpement subvertical de 3 m à 5 m de hauteur (Figure 13). Aucun dégât n'a été à déclarer ; la construction occupant la partie supérieure de la falaise se situant en recul d'au moins 30 m. Le volume estimé de l'instabilité est de l'ordre de 300 m³ à 400 m³.

Éléments de diagnostic / évolution prévisible / recommandations

Les photographies aériennes montrent que des indices de glissement préexistaient ces dernières années en contrehaut de la plage, sous l'effet probable des vagues sapant les flyschs plus ou moins fracturés et altérés. Il est de fait probable que la rupture de ce début d'année résulte d'une fragilisation progressive de l'escarpement par impact dynamique des vagues ; les pluies du début 2021 (succédant à celles de fin 2020) et/ou les conditions de mers du mois de janvier ayant pu entraîner le décrochement.

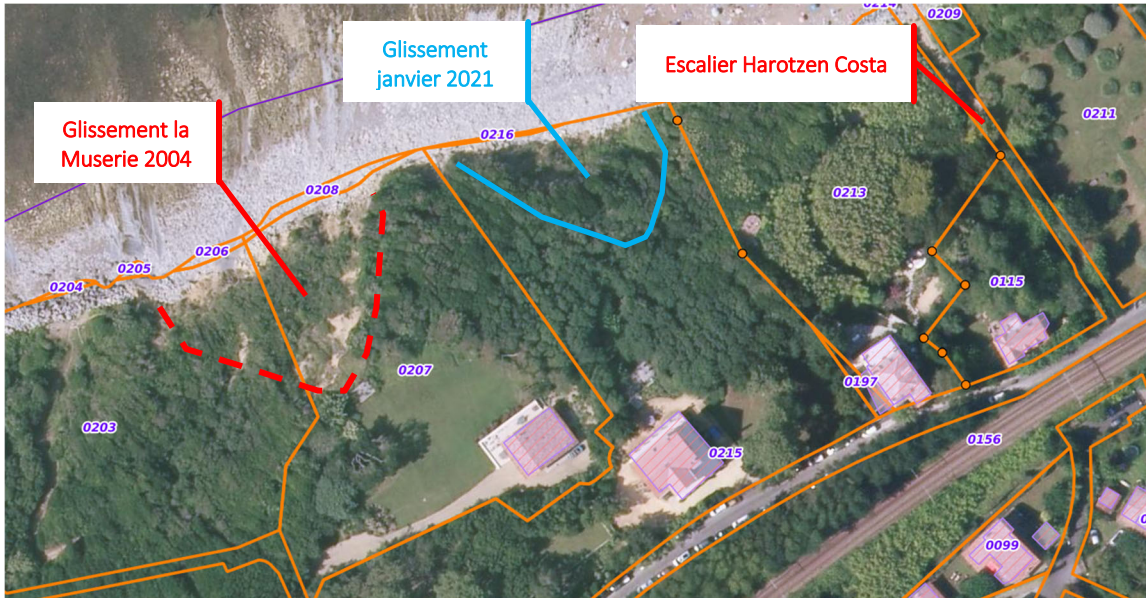


Figure 11 - Emprise approximative du glissement de terrain de janvier 2021
 (<https://www.geoportail.gouv.fr/carte>)



Figure 12 - Glissement de terrain, janvier 2021, survenu au droit de la parcelle 215



Figure 13 : Arrachement en tête du glissement de terrain de janvier 2021 (parcelle 215)

La masse glissée étant vouée à être reprise assez rapidement par l'océan, le pied de versant se retrouvera plus ou moins vite exposé aux vagues. Le phénomène est ainsi susceptible de connaître une évolution régressive, qui n'apparaît cependant pas en mesure de menacer à très court terme les enjeux de sommet de pente compte-rendu de leur recul par rapport à la niche d'arrachement sommitale et de conditions topographiques moins défavorables. Le suivi régulier de l'évolution du site reste néanmoins nécessaire.